La Prestation nationale pour enfants

Un atout pour les familles canadiennes

SP-138-07-99F

La Prestation nationale pour enfants

Un atout pour les familles canadiennes

104-01618/

Juillet 1999

Ce document est également disponible sur le site Internet fédéral, provincial et territorial à l'adresse suivante: http://socialunion.gc.ca

No. de catalogue : MP43-400\1999F

ISBN : 0-662-83847-5

The English version of this document is available upon request.

Un message des ministres chargés des services sociaux

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont uni leurs efforts afin d'améliorer le sort de tous les enfants canadiens[1]. Depuis quelques années, nous avons introduit d'importants changements afin de venir en aide aux familles et à leurs enfants, en particulier aux familles à faible revenu.

Nos efforts conjoints ont mené à une importante initiative nationale : la Prestation nationale pour enfants (PNE). Il s'agit d'un investissement au profit des enfants vivant dans des familles à faible revenu. La Prestation nationale pour enfants s'ajoute aux 7 milliards de dollars par an que les différents ordres de gouvernement du Canada consacrent déjà au soutien du revenu des familles avec enfants. La présente brochure comprend de nouveaux renseignements importants sur ces mesures.

Nous sommes fiers de ce que la Prestation nationale pour enfants permet d'accomplir, et nous espérons que cette brochure vous aidera à mieux comprendre cette importante initiative nationale.

La Prestation nationale pour enfants

[1] Le gouvernement du Québec, tout en souscrivant aux principes qui sous-tendent la Prestation nationale pour enfants, a décidé de ne pas participer à cette initiative. Dans la présente brochure, toute mention de position conjointe du gouvernement du Canada et des gouvernements des provinces et des territoires ne s'applique pas au Québec.

Lutter contre la pauvreté chez les enfants

Les différents ordres de gouvernement du Canada ont uni leurs efforts pour que toutes les familles puissent participer pleinement à la société. La Prestation nationale pour enfants appuie ces démarches en assurant des prestations et des services essentiels aux familles à faible revenu.

Les gens comprennent de mieux en mieux que les expériences vécues pendant l'enfance ont des conséquences sur la réussite et le bonheur futur d'un individu. De nombreux facteurs influencent ces expériences, entre autres les soins parentaux, le soutien familial et communautaire, le revenu et les services sociaux. Les familles à faible revenu éprouvent souvent de la difficulté à subvenir aux besoins de leurs enfants. Le soutien financier, les services sociaux et des interventions précoces peuvent résoudre une partie des problèmes qui, autrement, pourraient entraîner le recours à des services coûteux, plus tard dans la vie.

La Prestation nationale pour enfants a pour but de prévenir et de réduire l'ampleur de la pauvreté chez les enfants et d'aider les parents à trouver et à conserver un emploi en offrant des prestations et des services qui soutiennent davantage les familles à faible revenu et leurs enfants.

Franchir le mur de l'aide sociale

Les familles qui reçoivent des prestations d'aide sociale éprouvent souvent de la difficulté à faire la transition de l'aide sociale au travail sans perdre les prestations qu'elles reçoivent pour leurs enfants. Contrairement aux familles prestataires d'aide sociale, les familles à faible revenu peuvent ne pas avoir droit aux prestations et aux services fournis par l'intermédiaire de l'aide sociale, comme l'assurance-médicaments et les soins dentaires gratuits. Le salaire ne s uffit pas toujours à remplacer les prestations perdues et à couvrir les coûts supplémentaires d'un emploi, comme le transport, les services de garde d'enfants et l'achat de vêtements.

Ces obstacles à l'emploi constituent un « mur de l'aide sociale » qui empêche des familles de renoncer aux prestations d'aide sociale. Pour les familles actives, il devient aussi plus difficile d'obtenir l'aide dont elles ont besoin pour leurs enfants.

La Prestation nationale pour enfants permet aux familles à faible revenu d'améliorer leur sort en occupant des emplois. Elle prévoit un appui financier supplémentaire à ces familles ainsi que des prestations et des services qui les aident à continuer de faire partie de la population active. La Prestation nationale pour enfants a également permis de dissocier les prestations pour enfants du régime d'aide sociale, de façon à ce que les parents qui quittent l'aide sociale pour occuper un emploi conservent ces prestations.

HISTOIRES DE RÉUSSITE SUR LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Le logement et les frais de garderie accaparaient tout le budget de Nancy H., de Nouvelle-Écosse. Déprimée par cette situation, elle songeait à quitter son emploi, à retirer sa fille de la garderie et à devenir assistée sociale.

Toutefois, la Prestation nationale pour enfants a permis au gouvernement de la Nouvelle-Écosse de créer plus de places dans des garderies subventionnées et d'offrir des choix supplémentaires ainsi que la tranquillité d'esprit aux parents comme Nancy.

« J'ai pu conserver mon emploi, réduire mon stress et profiter des services de garderie, explique-t-elle. Le fait de savoir que ma fille est en sécurité lorsque je travaille n'a pas de prix. »

À titre de mère célibataire d'un enfant d'âge préscolaire, Nancy apprécie l'indépendance que lui donne un emploi stable. Elle croit qu'il est important que la société tienne compte des besoins des familles à un stade précoce, au lieu d'appliquer des solutions temporaires plus tard. « Les parents doivent assumer de grandes responsabilités. Autant les aider plus tôt que trop tard. Tout va bien mieux, ensuite, avec un bon départ dans la vie. »

La Prestation nationale pour enfants

La Prestation nationale pour enfants aide les familles canadiennes à faible revenu de deux façons :

1. Le gouvernement du Canada augmente les prestations fédérales versées à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants. Ces prestations offrent un meilleur soutien financier aux familles à faible revenu.

2. Les provinces, les territoires et les Premières nations investissent dans des programmes et des services nouveaux et améliorés afin d'aider toutes les familles à faible revenu à trouver et à conserver des emplois et à subvenir aux besoins de leurs enfants. L'augmentation des prestations fédérales a permis aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'adapter l'aide versée sous forme de prestations d'aide sociale ou d'autres programmes de soutien du revenu. Les fonds économisés grâce à ces modifications ont été réinvestis dans des prestations et des services destinés aux familles à faible revenu. Beaucoup de provinces et de territoires ont également investi des fonds supplémentaires afin d'enrichir et d'améliorer leurs réinvestissements en vertu de la Prestation nationale pour enfants.

Fonctionnement de la Prestation nationale pour enfants

Le gouvernement du Canada augmente la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE).

Toutes les familles canadiennes à faible revenu qui

a) travaillent;

b) reçoivent de l'aide sociale.

Les familles à faible revenu qui travaillent conservent la totalité de la PFCE majorée.

Les provinces, les territoires et les Premières nations peuvent :

a) réduire l'aide sociale du même montant que l'augmentation de la PFCE;

et/ou

b) investir des fonds additionnels dans la Prestation nationale pour enfants.

Les provinces, les territoires et les Premières nations réinvestissent dans des prestations et des services améliorés pour les familles à faible revenu avec enfants, pour répondre aux priorités et aux besoins locaux.

Augmentation des prestations du gouvernement du Canada

Depuis juillet 1998, le gouvernement du Canada a majoré la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) pour les familles à faible revenu en y ajoutant le nouveau supplément de la Prestation nationale pour enfants. Ce supplément a permis d'augmenter les prestations versées par le gouvernement du Canada à environ 1,4 million de familles canadiennes ayant 2,5 millions d'enfants.

Dans son budget de 1999, le gouvernement du Canada a annoncé d'autres majorations du supplément de la Prestation nationale pour enfants, pour juillet 1999 et juillet 2000. Ainsi, en juillet 1999, la prestation a été majorée d'un supplément maximum annuel de 180 $ par enfant.

Prestations annuelles maximales - Juillet 1999

Nouveau

	Prestation fiscale canadienne pour enfants montant de base*	+	Supplément de la Prestation nationale pour enfants	=	Total de la Prestation fiscale canadienne pour enfants
1 enfant	1,020 $		785 $		1,805 $
2 enfants	2,040 $		1,370 $		3,410 $
3 enfants	3,135 $		1,880 $		5,015 $
4 enfants	4,230 $		2,390 $		6,620 $

En juillet 2000, le supplément sera encore majoré de 170 $ par enfant, par année.

La prestation majorée touchera plus de familles. Actuellement, les familles qui ne comptent pas plus de trois enfants et dont le revenu ne dépasse pas 25 921 $ reçoivent le supplément de la Prestation nationale pour enfants. En juillet 1999, ce supplément sera versé aux familles dont le revenu ne dépasse pas 27 750 $. En juillet 2000, le revenu maximum sera porté à 29 590 $.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants offre un soutien appréciable aux familles canadiennes. Avec ce nouveau système, les parents qui ont un revenu d'emploi peu élevé recevront plus d'aide, et les familles prestataires de l'aide sociale pourront plus facilement entrer sur le marché du travail tout en conservant leurs prestations.

Compte tenu de ces modifications, le gouvernement du Canada joue un rôle plus important dans le soutien du revenu de base des familles à faible revenu qui ont des enfants. Les provinces, les territoires et les Premières nations peuvent profiter de l'augmentation du supplément de la Prestation nationale pour enfants pour établir de nouveaux programmes et services allant dans le sens des objectifs visés par la Prestation nationale pour enfants.

* Les prestataires de l'Alberta reçoivent des montants maximums différents, selon l'âge de leurs enfants.

HISTOIRES DE RÉUSSITE SUR LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Megan S. est une mère célibataire qui est retournée en Alberta en 1998, pour vivre avec sa mère récemment devenue veuve. Peu après son arrivée, elle a appris que son jeune fils avait besoin de plus de 800 $ de soins dentaires.

Megan travaillait alors à temps partiel, occupant des emplois temporaires, et elle n'avait pas les moyens d'assumer ces frais. Elle a demandé des prestations d'assurance-maladie pour enfants de l'Alberta, un des projets de réinvestissement de cette province en vertu de la Prestation nationale pour enfants. Ces prestations supplémentaires d'assurance-maladie couvraient les soins dentaires de son fils et elle n'a pas été obligée de faire appel à l'aide sociale.

Près d'un an plus tard, Megan travaille à temps plein et elle pourra bientôt compter sur un régime complet d'assurance-maladie pour elle-même et son fils, grâce à son employeur. C'est un bon exemple de l'aide apportée par la Prestation nationale pour enfants afin d'assurer l'indépendance des familles et de favoriser l'épanouissement des enfants vivant dans des familles à faible revenu.

Ce que les provinces, les territoires et les Premières nations font pour les familles

Les provinces, les territoires et les Premières nations réinvestissent les fonds disponibles grâce à la Prestation nationale pour enfants dans des prestations et des services destinés aux enfants de familles à faible revenu. La souplesse est une caractéristique importante du partenariat formé dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants. Les provinces et les territoires peuvent employer la Prestation nationale pour enfants de la façon qui répond le mieux à leurs propres besoins et priorités. Les principaux réinvestissements comprennent ce qui suit :

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné : Prestations en espèces versées sans égard à la source de revenu de la famille ou suppléments au revenu gagné versés aux familles actives à faible revenu, afin de les aider à assumer les coûts supplémentaires reliés à un emploi.

Services de garde d'enfants : Accroissement du nombre de places ou réduction des frais de garde d'enfants pour les familles actives à faible revenu.

Services à la petite enfance et services aux enfants exposés à des risques : Programmes d'intervention précoce destinés à aider les enfants à partir du bon pied dans la vie, par exemple, des programmes de nutrition, de dépistage prénatal et de loisirs ainsi que des programmes communautaires pour les jeunes.

Prestations supplémentaires d'assurance-maladie : Prestations supplémentaires destinées aux enfants de familles actives à faible revenu, comme l'assurance-médicaments, les soins dentaires et les soins de la vue.

Les provinces, les territoires et les Premières nations continueront d'augmenter leurs investissements dans des programmes destinés aux enfants et aux jeunes à mesure que d'autres fonds destinés aux réinvestissements seront disponibles.

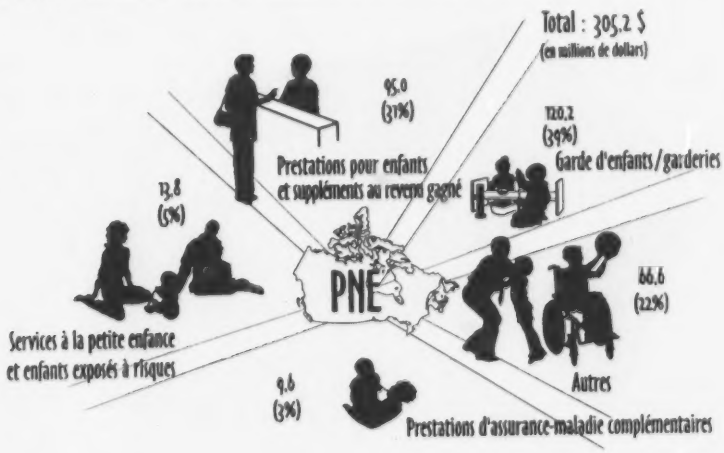

Premières nations

Les Premières nations jouent un rôle important dans la Prestation nationale pour enfants. En effet, grâce à la souplesse de cette prestation, les Premières nations qui sont chargées de l'aide sociale peuvent faire des choix qui correspondent à leurs propres priorités, tout en respectant les objectifs généraux de l'initiative. Comme la plupart des provinces et des territoires, ces Premières nations ont rajusté les prestations d'aide sociale et réinvesti les économies dans des programmes et des services destinés à combler les besoins des familles à faible revenu avec enfants. Les collectivités des Premières nations ont mis en œuvre divers projets de réinvestissement novateurs dans des secteurs comme le soutien du revenu, les services de garde d'enfants, l'alimentation des enfants, les soins parentaux, les services à la famille, les loisirs, le perfectionnement des jeunes, des dépôts de vêtements ainsi que la formation et l'acquisition de compétences relatives à l'employabilité.

HISTOIRES DE RÉUSSITE SUR LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

La nation crie Samson, en Alberta, a lancé le projet Familles en santé en janvier 1999. Ce projet de visites préventives à domicile vise à faire en sorte que les parents, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables, reçoivent une aide et des conseils avant la naissance d'un enfant et pendant ses premières années. Le projet Familles en santé a déjà accepté 23 familles et collabore avec elles afin d'optimiser les résultats pour les parents et leurs enfants.

HISTOIRES DE RÉUSSITE SUR LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Jeune mère au foyer, Noella S. envisageait ses nouvelles responsabilités avec un peu de crainte. Toutefois, elle a pu compter sur le programme de nutrition pour les femmes et les nouveau-nés du Manitoba.

Ce programme est un des projets de réinvestissement en vertu de la Prestation nationale pour enfants mis en œuvre par le Manitoba. Il comprend des ateliers communautaires portant sur les soins aux nouveau-nés, la nutrition, les soins parentaux, le développement de l'enfant, la planification des repas et d'autres sujets. « Je croyais tout savoir sur les soins à prodiguer aux enfants, mais après avoir assisté aux premières réunions, je me suis aperçue que j'avais encore beaucoup à apprendre », d'affirmer Noella.

Noella décrit ainsi les ateliers du programme de nutrition pour les femmes et les nouveau-nés : « C'était agréable et amusant, dans un cadre d'échanges, de moments de détente et de choses intéressantes à apprendre. Grâce à ce programme, j'ai appris à mieux tirer parti de mon budget d'alimentation et découvert diverses façons de réduire mes frais. »

Comme elle a participé à ce programme, Noella touche une prestation supplémentaire de revenu jusqu'au premier anniversaire de son enfant. Ce supplément l'aide à acheter des aliments nutritifs pendant ce stade crucial du développement de son bébé.

Renseigner les Canadiens

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont engagés à rendre compte au public des progrès accomplis grâce à la Prestation nationale pour enfants. Le Rapport d'étape sur la Prestation nationale pour enfants – 1999 a été publié en mai 1999. Des rapports périodiques permettront aux gouvernements participants de renseigner le public de façon transparente et responsable.

Certes, la Prestation nationale pour enfants n'en est qu'à ses débuts. Toutefois, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux estiment qu'elle a déjà des retombées favorables sur la vie des enfants canadiens qui grandissent dans des familles à faible revenu.

Les divers ordres de gouvernement reconnaissent que le soutien du revenu ne suffit pas pour lutter efficacement contre la pauvreté chez les enfants. La Prestation nationale pour enfants marque le début d'un nouveau partenariat entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'offrir aux enfants canadiens toutes les chances de réussite.

Au moment d'entreprendre un nouveau millénaire, notre engagement conjoint envers les enfants est indispensable. S'occuper des enfants aujourd'hui, c'est assurer la santé et la prospérité de notre pays.

HISTOIRES DE RÉUSSITE SUR LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Depuis avril 1998, une fourgonnette parcourt les communautés rurales de la Colombie-Britannique où l'accès aux soins dentaires est souvent restreint, afin de fournir de tels soins aux enfants de la province. C'est un des projets de réinvestissement de la Colombie-Britannique en vertu de la Prestation nationale pour enfants. Un couple de dentistes a ainsi examiné plus de 600 patients, dont 419 enfants, en moins de 6 mois.

Voici le cas d'un de leurs patients : « À notre première visite à Vanderhoof, nous avons vu une jeune femme qui avait les dents cariées jusqu'aux gencives. Elle en était gênée et éprouvait beaucoup de douleur, mais elle n'avait pas d'argent. Nous l'avons soignée plusieurs fois de suite, mais elle nous paraissait toujours gênée, presque repliée sur elle-même. Lors d'une visite suivante, elle s'est présentée avec un ami pour nous remettre une carte de remerciements. » Son ami nous a dit : « Tout le monde s'étonne de sa bonne humeur maintenant. Très peu de gens l'avaient vue sourire depuis qu'elle habite Vanderhoof. »

HISTOIRES DE RÉUSSITE SUR LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Dorothy B. est une mère célibataire qui travaille dans un restaurant du Nouveau-Brunswick. Sa journée commence habituellement à 11 h 30 et se termine à 19 h 30. « J'envoyais mes enfants à une garderie agréée, parce que je pouvais recevoir l'aide du gouvernement, déclare Dorothy. Toutefois, cela me causait un gros problème. En effet, pendant mon travail, je devais m'assurer que mes deux enfants étaient bien chez la gardienne, après la fermeture de la garderie. De plus, les frais de garderie pour deux enfants étaient très élevés. »

Le problème de Dorothy a été résolu lorsque le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi un service de garderie de rechange dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants. Dorothy peut maintenant confier ses enfants à une gardienne et recevoir la même aide financière que lorsqu'ilsfréquentaient une garderie.

« L'aide au service de garderie de rechange a réglé mes problèmes », affirme Dorothy.

Prochaines étapes

À partir de juillet 2000, le gouvernement du Canada augmentera à nouveau de 425 millions de dollars le financement consacré au supplément de la Prestation nationale pour enfants.

Les gouvernements des provinces et des terrritoires ainsi que les Premières nations dans les réserves amélioreront leurs investissements dans les services et l'aide consentie aux familles à faible revenu ayant des enfants, à mesure que le gouvernement du Canada investira dans la Prestation nationale pour enfants et rendra les fonds disponibles.

Les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires poursuivent leur travail de collaboration pour s'assurer que la Prestation nationale pour enfants change quelque chose pour les enfants qui grandissent dans des familles à faible revenu.

HISTOIRES DE RÉUSSITE SUR LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Dean G. est photographe pigiste en Ontario et Kim G. offre des services de garde à domicile à temps partiel. Leur revenu combiné est inférieur à 25 000 $ et leur permet à peine de régler les factures. Le supplément de la Prestation nationale pour enfants augmente leur revenu, les aide à rembourser leurs dettes et à éviter de dépendre de l'aide sociale.

« J'ai réussi à offrir un régime alimentaire équilibré aux membres de ma famille », affirme Kim qui précise que l'argent supplémentaire que lui procure la Prestation nationale pour enfants lui permet aussi d'amener ses enfants chez l'oculiste ou le dentiste.

Elle est heureuse de constater que le gouvernement provincial investit dans des programmes destinés aux enfants, comme le supplément pour services de garde d'enfants offert aux familles qui font partie de la population active de l'Ontario.

« Je crois que le gouvernement reconnaît l'importance d'un environnement stable pour les enfants. Il est essentiel d'investir dans les enfants dès le début de leur vie », déclare-t-elle.

Renseignements ou exemplaires supplémentaires de cette brochure

Pour plus de renseignements, visitez notre site Internet à http://socialunion.gc.ca. Pour obtenir d'autres exemplaires de cette brochure, veuillez composer le (819) 994-6313.

La Prestation nationale pour enfants en un coup d'œil

Que signifie pour moi la Prestation nationale pour enfants (PNE)?

Si vous faites partie d'une famille à faible revenu avec enfants, la PNE vous permet de recevoir plus d'argent du gouvernement du Canada ainsi que des prestations et des services supplémentaires de votre province, de votre territoire ou des Premières nations, comme des services de garde d'enfants ou des prestations supplémentaires d'assurance-maladie.

Comment puis-je obtenir le supplément de la Prestation nationale pour enfants?

Si vous avez demandé la Prestation fiscale canadienne pour enfants et produit une déclaration de revenus à l'égard de l'année précédente, vous n'avez rien d'autre à faire. Les prestations sont calculées automatiquement d'après votre déclaration de revenus (et celle de votre conjoint). Si vous n'avez pas demandé la Prestation fiscale canadienne pour enfants, communiquez avec le bureau local de Revenu Canada ou téléphonez au 1 800 387-1194 (pour un service en français) ou au 1 800 387-1193 (pour un service en anglais).

Comment puis-je savoir quels programmes de la PNE sont offerts dans ma région?

Vous profitez peut-être des réinvestissements de votre province, de votre territoire ou des Premières nations en vertu de la PNE, par l'intermédiaire d'allocations familiales, de services de garde d'enfants subventionnés ou de services de développement de la petite enfance. Bon nombre de ces programmes ont pu être améliorés grâce à cette initiative. Communiquez avec le ministère des Services sociaux de votre province ou de votre territoire pour avoir plus de renseignements.

Quels sont les avantages de la PNE pour les familles qui vivent de l'aide sociale?

Toutes les familles à faible revenu reçoivent la Prestation fiscale canadienne pour enfants versée par le gouvernement du Canada, peu importe qu'elles travaillent ou touchent des prestations d'aide sociale. De plus, les provinces, les territoires et les Premières nations offrent des programmes et des services à toutes les familles à faible revenu, comme des programmes de développement de la petite enfance ou des services de nutrition. La PNE aide également les familles qui vivent de prestations d'aide sociale à faire la transition de l'aide sociale au marché du travail en assurant la stabilité du soutien du revenu ainsi que d'autres services destinés à leurs enfants.

Quelle sera la prochaine étape en ce qui concerne la PNE?

En juillet 1999, le gouvernement du Canada augmentera le financement accordé dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants de 180 $ par année et par enfant. En juillet 2000, ce supplément sera majoré d'une autre tranche de 170 $. En outre, les provinces, les territoires et les Premières nations accroîtront leurs investissements au profit des familles à faible revenu, des enfants et des jeunes.

Comment puis-je obtenir plus de renseignements sur la PNE?
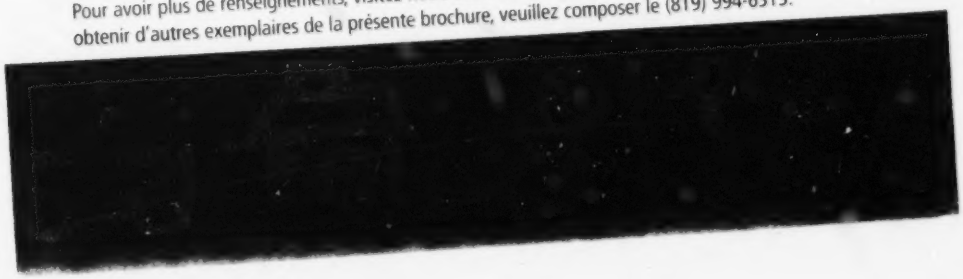
Pour avoir plus de renseignements, visitez notre site Internet à http://socialunion.gc.ca. Pour obtenir d'autres exemplaires de la présente brochure, veuillez composer le (819) 994-6313.